

Schweizer Berufsverband der Krankenschwestern und Krankenpfleger

Association suisse des infirmières et infirmiers

Associazione svizzera infermiere e infermieri

Associaziun svizra da las tgirunzas e dals tgirunzs

Profil

PROFIL



Profil de l'ASI

1. L'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) est l'association représentative sur le plan national des professionnels en soins infirmiers.
2. L'ASI a pour buts:
 - d'affirmer et de promouvoir le statut professionnel infirmier
 - de développer la qualité des soins infirmiers
 - de soutenir les membres dans leur activité et leur développement professionnel
 - de participer aux décisions en matière de santé.
3. Pour cela, l'ASI:
 - A. favorise l'unité corporative des infirmières et infirmiers dans la collectivité sur le plan national et international.
 - B. s'engage dans les affaires sanitaires, publiques et sociales et s'assure que les problèmes relevant de ces domaines soient résolus en conformité avec les objectifs de l'Association.
 - C. définit des normes de la pratique et de l'éthique infirmière et s'applique à ce qu'elles soient respectées.
 - D. est active dans le domaine de la formation de base, continue et complémentaire en soins infirmiers.
 - E. défend les intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres.
4. Pour atteindre ces objectifs, l'ASI:
 - offre à ses membres la possibilité de participer à l'élaboration et à la réalisation de la politique de l'Association, à travers une structure de type fédératif
 - entreprend des actions collectives
 - mène une politique d'information active auprès de ses membres et du public
 - est membre actif d'associations, de groupements, d'organisations ayant trait au domaine de la santé
 - entretient des relations avec d'autres associations professionnelles nationales et internationales.

Pour les cinq domaines d'activité définis, l'ASI se fixe des objectifs.

A Domaine d'activité A

L'ASI favorise l'unité corporative des infirmières et infirmiers dans la collectivité sur le plan national et international.

Objectifs

L'ASI fait en sorte de regrouper un maximum de professionnels des soins infirmiers.

L'ASI met en pratique une politique professionnelle en rapport avec les buts fixés.

L'ASI encourage ses membres à s'impliquer dans toutes les questions fondamentales touchant à la politique professionnelle.

L'ASI collabore avec des organisations internationales d'infirmières et d'infirmiers, en particulier avec le « Conseil international des infirmières » (CII) et entretient des relations avec d'autres associations nationales d'infirmières et d'infirmiers.

B Domaine d'activité B

L'ASI s'engage dans les affaires sanitaires, publiques et sociales et s'assure que les problèmes relevant de ces domaines soient résolus en conformité avec les objectifs de l'Association.

Objectifs

L'ASI milite pour la protection et la promotion de la santé.

L'ASI est un interlocuteur reconnu des autorités politiques, sanitaires et sociales.

L'ASI défend un système de soins conforme aux besoins de la population et qui tient compte des droits des individus.

C

Domaine d'activité C

L'ASI définit des normes de la pratique et de l'éthique infirmière et s'applique à ce qu'elles soient respectées.

Objectifs

L'ASI s'emploie à ce que le personnel soignant compétent puisse prendre part aux décisions à tous les échelons où il y a prise de décisions portant sur les soins infirmiers.

L'ASI élabore les principes et les directives se rapportant à la pratique des soins et à l'éthique professionnelle.

L'ASI entreprend et soutient toute action qui contribue à améliorer la qualité des soins et à renforcer l'éthique professionnelle.

L'ASI contrôle le respect de ces normes.

L'ASI soutient et encourage les études réalisées sur des bases scientifiques (projets de recherche) et ayant pour objet les soins infirmiers.

D

Domaine d'activité D

L'ASI est active dans le domaine de la formation de base, continue et complémentaire en soins infirmiers.

Objectifs

L'ASI participe, au sein des instances concernées, à la réglementation de la formation de base en soins infirmiers.

L'ASI réglemente et contrôle des programmes de formation postdiplôme dans le domaine des soins infirmiers.

L'ASI propose des programmes de formation continue.

L'ASI fait en sorte que les diverses formations en soins infirmiers proposées en Suisse soient cohérentes entre elles et sur le plan du développement de la profession.

L'ASI soutient les efforts de perfectionnement de ses membres.

L'ASI soutient l'institution d'une formation professionnelle supérieure en soins infirmiers en Suisse.

E

Domaine d'activité E

L'ASI défend les intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres.

Objectifs

L'ASI intervient pour améliorer la reconnaissance du statut professionnel, économique et social du personnel soignant.

L'ASI développe une politique en matière de conditions de travail:

- durée, aménagement du temps de travail, salaires, etc.
- protection de la santé
- augmentation de la satisfaction au travail
- développement personnel et professionnel
- participation aux prises de décision au niveau des institutions.

L'ASI assure à ses membres un soutien professionnel et juridique au niveau individuel et collectif.





Secrétariat central ASI
Choisystrasse 1
Case postale
CH-3001 Berne
Téléfon 031-388 36 36
Téléfax 031-388 36 35
Internet www.sbk-asi.ch
E-Mail info@sbk-asi.ch

© ASI-SBK Berne 1990 (réimpression 2001)